

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION DU 13 Avril 2024

---

Le 13 avril deux mil vingt-quatre à 9h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 mars 2024, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme marjolaine Ullois Dourthe qui a donné pouvoir à Mme Isabelle Tanguy, Mme Sylvia Kieffer qui a donné pouvoir à M. Michel Le Floc'h, M. Frédéric Quinquis qui a donné pouvoir à M. Gwénaél Le Loc'h, M. Guillaume Fort qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis Caradec.  
Mme Elodie Guénnec a été élue secrétaire de séance.

---

### COMPTE RENDU

Présents : 9 Procurations: 4 Votants : 13

---

#### Approbation du compte rendu de la réunion du 20 février 2024 :

Le compte rendu est adopté sans modifications

#### 1. AFFAIRES FINANCIERES

---

M. Hervé Jacq, Conseiller aux décideurs locaux au SGC (Service de Gestion Comptable) de Douarnenez présente aux élus l'analyse financière 2023 de la commune. Le document est disponible en mairie et consultable sur le site internet de la commune, rubrique La mairie / Conseil municipal.

#### 1.1 AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :

##### **Budget principal de la commune :**

Monsieur Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, fait savoir que le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif 2023 le 20 février 2024, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2023 sur l'exercice 2024. La commission finances réunie le 8 avril 2024 soumet aux élus la proposition ci-dessous.

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2023 de **83 539.14€**

Monsieur Christophe Le Loc'h propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **10 000€** au compte 002 de recettes de fonctionnement 2024
- **73 539.14€** au compte 1068 du BP investissement 2024 pour le remboursement du capital des emprunts (30 000€) et l'autofinancement disponible en investissement (43 539.14€)

**Excédent de fonctionnement**

**cumulé au 31/12/23 :**

**83 539.14€**

Fonctionnement 2024

10 000€

Investissement 2024

73 539,14€

Remboursement

capital emprunt

30 000€

Autofinancement

investissement

43 539.14€

Concernant l'investissement, l'excédent de **136 994,53€** au 31/12/2023 est repris entièrement en recette d'investissement 2024.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE  
Approuve l'affectation du résultat selon la description ci dessus**

## 1.2 APPROBATION DES TRAVAUX 2024 :

M Pierre Le Loch, adjoint aux travaux, dresse la liste des travaux et des achats prévus en 2024 proposés aux élus suite à la commission technique du 4 avril 2024 :

### TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT 2024 :

Projet	Montant estimatif TTC	Observations	Entreprises	Priorités
Création d'un muret Hent Ar Roz	A estimer		Par Action Services	3
Rajout d'un coffret de protection foudre - église	1 662.84 €		Cadiou by Atalian	1
Mise aux normes tableau électrique église	2 260.90 €		Cadiou by Atalian	1
Entretiens voirie divers : Tronçon Lespurit Coat / Derlès, Busage accès containers Park Kerwein, Aménagement triangle Hent Ar Roz,	8 958 €		Julien Lagadic	2
Eau pluviale Hent Treuz Ar Roz	1 500 €		Devis à venir	
Réfection des caniveaux à l'église	2 466.07 €		Riou Gilbert & Laurent	0
Dégâts Ciaran : Reprise des couvertures mairie, école, église, local jeunes, calvaire, girouette église, 2 lanternes	13 536 €	Prise en charge Groupama 10 725€	Thénier JM, Cornouaille Granite, Bodet Campanaires, Bouyges	0
Réfection d'un mur à la chapelle St Joseph	2 510.40 €	Prise en charge assurance du fautif	Riou Gilbert & Laurent	0
Elagage des tilleuls à la chapelle St Joseph	3 840.00 €	Aide 50% CD Ciaran	Nature concept	0
Elagage Plasenn An Iliz	2 136 €	Aide 50% CD Ciaran	Nature Concept Facture	0
Marquages au sol : passages piétons, ...	2 428,20 €		Hélios Bretagne	0
Réparation spots chapelle St Joseph	1 766,40 €	Prise en charge Groupama	Plouzenec	0
Tontes espaces verts sous traités	13 560 €		Nature Concept	0
Panneau Jacques Cariou	1 000 €			0
Journée inter-quartiers structure gonflable	1 000 €			0
Panneaux de signalisation routière	2 000 €		Devis Self signal	2

Soit un total de 60 624,81€ prévus en dépenses de fonctionnement, articles 615221 et 615231, compensés partiellement par :

- le remboursement des assurances : 15 001,80€ (10 725€ + 1 766,40€ Groupama) et 2 510,40€ assureur véhicule fautif à Saint Joseph,
- La subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental : 50% des travaux suite aux dégâts de la tempête Ciaran : 2 988€

## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2024 :

Projet	Montant estimatif TTC	Observations
<b>Études et expertises</b>		
<b>Voiries et réseaux divers</b>		
Parcours sportif ; Aire de fitness	10 200 € TTC	Solde à verser après réception définitive des travaux
Création aire de stationnement Eglise (J Lagadic)	12 474€ TTC	Facture payée
Aménagement de circulation et de sécurité bourg et Saint Joseph Tranche 1 : Saint Joseph et Hent Pont Iliz jusqu'au carrefour de la route de Tréogat	270 000 € TTC	Etat : DETR : 20%, 45 000€, sur les 90 000€ notifiés Région : 0 Conseil Départemental, Volet 2 : 70 000€ notifiés
Participation voirie CCHPB (Investissement)	20 000 €	
Aménagement sécurité routière carrefour RD57 vers Saint Joseph  RDVs CIT le 9 avril	54 000 € TTC	CD : Pacte Finistère 2030, volet 1 : 20 000€ Région : aide aménagements arrêts de cars : 15 000€ ?
Réparation vitraux église	6 603,84 € TTC	Devis Bellion Solène
Complément création columbarium	10 000 € TTC	Devis à solliciter
<b>TOTAL Voiries et réseaux divers</b>	<b>383 277,84 €</b>	
<b>Bâtiments communaux</b>		
Rénovation énergétique des bâtiments communaux  Tranche 1 : travaux de rénovation de la classe maternelle, de la salle polyvalente (fenêtres, électricité, acoustique, etc)	270 000€TTC	Etat / DETR : 45 000€ (20%) sur les 80 527€ notifiés  Etat / DSIL : Demande à renouveler ce jour  Etat / Fonds vert Demande en cours  Région / Bien vivre en Bretagne Demande en cours  CEE (Certificat d'Economie d'Energie) + CEE « Coup 2 Pouce » + Plan Bois Energie Bretagne : 61 200€
<b>TOTAL Bâtiments communaux</b>	<b>270 000€</b>	

AUTRES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'IMMOBILISATION 2024 :

Projet	Montant estimatif TTC	Observations	Priorités
Achat d'équipement et matériel pour l'atelier communal	2 000 €		3
Achat de matériel informatique	2 000 €		3
Acquisition véhicule service technique	25 000 €		3
Accès mairie, Parking Eglise, Accès Stalaouen	9 342 €	Bitumes Bigoudens Facture payée	0
Empierrement et nivellement parking cimetière + chemin piétons + Bitumage desserte 2 habitations St Joseph	2 808 €	Solde devis Bitumes Bigoudens	1
Copieur mairie	5 280€	Devis avec Christophe	2
Enfouissement ligne télécom Saint Joseph	22 200 € TTC	Convention SDEF	1
Effacement réseau BT Kervein et Hent Kroas Bouger avec fourreaux pour éclairage public	34 850 € TTC	Convention SDEF à venir	3
Site Internet mairie	8 000€	En partenariat avec la CCHPB	3
Projet Ecole numérique 3	5 000€	Subvention Etat de 70%	2
<b>Total Autres acquisitions</b>	<b>116 480 €</b>		

Les membres de la commission « Technique, Voirie et Bâtiments communaux » et la commission « Finances » pourront initier et élaborer d'autres projets en hiérarchisant les priorités et portant notamment sur :

- l'étude d'aménagement de sécurité et de circulation au bourg et à Saint Joseph, ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments communaux au regard des dossiers des subventions obtenues.
- l'aménagement de sécurité routière aux abords de la RD 57 en lien avec le Conseil Départemental et la CCHPB.

L'objectif sera de préparer et programmer les travaux en fonction des priorités et des crédits disponibles.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE  
Approuve les projets de travaux 2024**

### 1.3 TRAVAUX : RENFORCEMENT BASSE TENSION ET EFFACEMENT TELECOM SUR LE P7 SAINT JOSEPH LAMBRAT :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Renforcement basse tension et effacement télécom sur le P7 Saint Joseph-Lambrat.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PEUMERIT afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	109 000,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	18 500,00 € HT
Soit un total de .....	127 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	109 000,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA .....	0,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	22 200,00 €
Soit un total de .....	22 200,00 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 22 200,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE**

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Renforcement basse tension et effacement télécom sur le P7 Saint Joseph-Lambrat.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 22 200,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

## 1.4 TRAVAUX : EFFACEMENT RESEAUX BASE TENSION, TELECOM ET ECLAIRAGE PUBLIC - HENT AR MOR :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement réseaux base tension, télécom et éclairage public - Hent Ar Mor.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PEUMERIT afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	73 100,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	15 400,00 € HT
- Effacement éclairage public.....	36 300,00 € HT
Soit un total de .....	124 800,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	89 950,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA .....	0,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	11 550,00 €
- Effacement éclairage public .....	23 300,00 €
Soit un total de .....	34 850,00 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 11 550,00 € HT.

### Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement réseaux base tension, télécom et éclairage public - Hent Ar Mor.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 34 850,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

## 1.5 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 :

Monsieur Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, présente l'évolution des dotations de l'Etat, paramètre important pour jauger des ressources globales de la commune et, au besoin, jouer sur les taux des taxes locales.

### **EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT 2018/2024**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
D Globale de Fonctionnement	79 913	79 842	80 125	81 901	83 899	85 474	86 335
D Solidarité Rurale	48 212	58 495	66 792	74 605	84 717	91 616	97 680
D Nationale de Péréquation	16 930	17 049	17 365	18 680	20 071	20 755	20 710
D Elu Local	2 972	3 030	3 033	3 027	3 031	3 284	3 320
Droits de mutation	40 643	35 151	40 830	42 600	57 985	59 174	50 000 ?
Compensation Exo Taxe Foncière	2 638	2 636	2 811	5 362	5 251	5 417	5 400 ?
<b>TOTAL</b>	<b>200 690</b>	<b>204 538</b>	<b>220 046</b>	<b>221 575</b>	<b>254 954</b>	<b>260 303</b>	<b>263 445</b>

### **Evolution des recettes fiscales locales : Taxes Habitation, Foncier bâti - Foncier non bâti :**

Le dégrèvement de la taxe d'habitation (TH) a bénéficié progressivement à tous les ménages: 30% en 2021, 30% en 2022, le solde en 2023. Depuis lors, aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La compensation de l'Etat en TH est restée figée sur les montants perçus par les communes en 2017. Elle n'est pas revalorisée et les collectivités n'ont pas d'autre choix que de faire varier les deux taxes restantes : le foncier bâti et le foncier non bâti pour faire évoluer leurs recettes fiscales, ainsi que la THRS (Résidences secondaires).

Pour 2024, les valeurs locatives moyennes (VLM), abattements TH et bases de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) sont revalorisés d'un coefficient de 3,9%.

Les résidences secondaires n'ont pas été concernées par le dégrèvement de TH et sont restées imposées au taux de 2019.

**Pour ces mêmes résidences secondaires, la commune a actuellement un taux de THRS inférieur à 75 % du taux moyen de THRS des communes du département du Finistère. En conséquence, la commune peut appliquer une majoration du taux de THRS de 0,803 % maximum, sans toucher à la règle de lien existante entre la THRS et le TFB.**

### **Part de chaque impôt direct dans les recettes des taxes communales :**

PEUMERIT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit taxe d'habitation	104 555	109 384	111 602	17 881	15 515	16 616	19 385
Produit taxe foncier bâti	75 841	79 827	84 884	197 377	203 945	220 505	235 465
Produit taxe foncier non bâti	21 143	21 562	22 178	22 463	23 360	25 050	26 136
Total	201 539	210 773	217 664	234 721	242 820	262 171	280 986



## EVOLUTION DES TAUX DES TAXES LOCALES A PEUMERIT DE 2018 à 2023 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Taux T.H</b>	11.05	11,22	11,22	11,22	11,22	11,33
<b>Taux F.B</b>	12.94	13,13	13,26	29,96	30,26	30,56
<b>Taux FNB</b>	34.89	35,24	35,59	35,77	35,94	36,30

La commune se doit d'augmenter régulièrement ses taux d'imposition, même modestement, pour rester proche de la moyenne de la strate : une imposition trop faible priverait en effet la commune de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP = 20 755€ en 2023) car, si elle ne fait pas l'effort suffisant pour son autonomie financière, la commune sera moins soutenue par l'Etat.

L'objectif de ce budget primitif, après avoir constaté les dépenses et recettes 2023 et cumuls, est de conforter l'excédent de fonctionnement et la capacité d'autofinancement nette afin de mieux autofinancer l'investissement.

La commission finances réunie le 8 avril 2024 et soumet la proposition de fixer les taux de fiscalité 2024 comme suit :

- de passer le taux du foncier bâti de 30,56 à 30,87%, soit une hausse de 1%, qui représente environ 2 300€ de produit nouveau
- de passer le taux de foncier non bâti de 36,30 à 36,66%, soit une hausse de 1%, qui représente environ 270€ de produit nouveau.
- de passer le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires (17,5% de RS à Peumerit, soit 87 habitations selon le recensement de 2020) de 11,33 à 12,05%, soit une hausse de 6,35%, qui représente environ 1050€ de produit nouveau.

Lors du débat deux propositions sont soumises au vote des élus :

- Hausse de 1% du foncier bâti en Non bâti
- Hausse de 2% du foncier bâti en non bâti

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**PAR 11 VOIX pour une hausse de 1%,**

**2 VOIX pour une hausse de 2%,**

**Adopte le tableau ci-dessous du taux des taxes locales pour 2024 :**

TAXES MÉNAGES	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation Résidences Secondaires :	11,22%	11,22%	11,33%	12,05%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,96%	30,26%	30,56%	30,87%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,77%	35,94%	36,30%	36,66%

## **1.6 ABROGATION DE LA TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS :**

Monsieur Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, rappelle aux élus la délibération du 15 avril 2023 instaurant la taxe sur les logements vacants (THLV) sur la base du taux appliqué pour la TH.

La commission finances se réunira le 8 avril 2024 et soumettra la proposition d'abrogation de cette taxe également votée en conseil communautaire du Haut Pays Bigouden en 2023 afin d'inciter les propriétaires à mettre leur logement sur le marché.

L'imposition des ménages concernés sera alors effective en 2024 au profit de la CCHPB.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE  
Abroge la taxe sur les logements vacants**

## **1.7 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :**

Monsieur Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, présente les tableaux détaillés par articles du budget primitif 2024 :

### **Fonctionnement :**

Tableaux de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à **764 649,09 €**

Cf : document « préparation du budget primitif – présentation par compte »

### **Investissement :**

Tableaux d'investissement équilibré en recettes et en dépenses à **852 097,78€**

Cf : document « préparation du budget primitif – présentation par compte »

BP Investissement 2024 par programme :

### **Tableau récapitulatif des dépenses et recettes prévues en Investissement:**

	<b>PROGRAMME</b>	<b>DEPENSES PREVUES</b>	<b>RECETTES PREVUES</b>	<b>INTITULE</b>	
2184	MOBILIER		- €		
21831	MATERIEL INFORMATIQUE Ecole numérique N°3	5 000,00 €	- €		
21838	MATERIEL INFORMATIQUE : Site Internet Mairie 8 000 €, divers : 2 000€, copieur mairie 5 280€	15 280,00 €	- €		
2188	ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE divers	2 000,00 €	- €		
2188	Achat Tracteur tondeuse	25 000,00 €	- €		

2188	Achat VEHICULE SERVICE TECHNIQUE	25 000,00 €	- €		
2188	PARCOURS SPORTIF FITNESS	10 200,00 €	- €		
2188	Création accès et aire stationnement Eglise,	12 474,00 €	- €		
2315	Travaux de voirie: Création Accès mairie, stationnements Plassen An Iliz, Accès handicapés Stalaouen	9 342,00 €	- €		
2315	Création Chemin piétons cimetière et Saint Joseph	2 808,00 €			
2315	TRANCHE 1 AMENAGEMENT DE CIRCULATION SAINT JOSEPH ET BOURG	270 000,00 €	45 000,00 €	Etat: DETR: 90 000 notifiés	
			70 000,00 €	CD: Pacte Finistère	
2315	SDEF: Enfouissement ligne Télécom Saint Joseph	22 200,00 €	- €		
2315	SDEF: Effacement Iréseau BT Kervein, Hent Kroas Bouger, et éclairage public	34 850,00 €	- €		
2313	TRANCHE 1 RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	270 000,00 €	45 000,00 €	Etat: DETR: 80 527 notifiés	
			- €	CEE (Certificat d'Economie d'Energie) + CEE « Coup 2 Pouce » + Plan Bois Energie Bretagne : 61 200€	
2151	VOIRIE CARREFOUR RD57 / SAINT JOSEPH	54 000,00 €	35 000,00 €	Subvention 20 000€ Volet 1 Pacte Finistère 2030 + 15 000€ Région	1323 / CD  1322 / Région

2188	REFECTION VITRAUX EGLISE	6 603,84 €	- €		
2188	Création nouveaux emplacements columbarium	10 000,00 €	- €		
2046	PARTICIPATION Voirie CCHPB	20 000,00 €	- €		
165	DEPOT CAUTIONNEMENT	760,85 €	1 000,00 €		
	REPRISE DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2023		136 994,53 €		001
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024		5 000,00 €		021
	FCTVA 2023		15 000,00 €		10222
	TAXE D'AMENAGEMENT		5 000,00 €		10226
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ		73 539,14 €		1068
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS	30 000,00 €	- €		
198	AMORTISSEMENTS CENTRE DE SECOURS PLONEOUR et FOND DE CONCOURS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26 579,09 €	26 579,09 €		28041 412
	EMPRUNT D'EQUILIBRE		393 985,02 €	Emprunt si nécessaire	1641
	<b>TOTAL</b>	<b>852 097, 78 €</b>	<b>852 097, 78 €</b>		

Le montant attendu de la vente du terrain du futur lotissement ainsi que des deux habitations des 12 et 14 Hent Ar Mor ne peut pas être inscrit en recettes au BP, tout comme les subventions d'investissement en attente et non encore notifiées.

Un emprunt d'équilibre est, de ce fait, inscrit afin de couvrir les besoins de financement.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITE  
Adopte le budget primitif 2024 équilibré**  
- **En fonctionnement à 764 649,09 €**  
- **En investissement à 852 097,78€**

## **2. DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

### **2.1 Demande de subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux :**

M. Jean-Louis Caradec, Maire, présente aux élus le dossier déposé le 27 mars 2024 auprès des services de l'Etat.

#### **Eléments de Contexte :**

Le diagnostic énergétique des bâtiments communaux a été réalisé par le cabinet Exoceth dans le cadre du CEP (Conseil en Energie Partagé) mené avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère).

Cette étude a été exploitée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), ainsi que par FIA (Finistère Ingénierie Assistance) du Conseil Départemental du Finistère.

Il en résulte aujourd'hui quatre scénarii de travaux à réaliser proposés par FIA, allant de la simple isolation des locaux au remplacement des chaudières par EnR (Energie Renouvelable), et gradués quant au coût. Des études complémentaires ont été faites concernant le remplacement des chaudières fioul et gaz par une chaudière à granules.

Le choix du scénario, indépendamment de l'itinéraire technique et du résultat environnemental attendu, devra être supportable côté investissement communal.

C'est à cette fin que la commune recherche les cofinancements sous la forme de subventions correspondant aux plans d'accompagnement de l'Etat et des collectivités publiques (Département et Région).

#### **Lien avec le projet de territoire ou autre schéma :**

Transition écologique et énergétique : réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux

#### **Objectifs :**

Tranche 1, prévue en 2024 : rénovation des bâtiments de l'école maternelle, de la bibliothèque et de la salle polyvalente, utilisée également en salle d'évolution pour l'école.

#### **Description résumée du Projet :**

Travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments afin d'obtenir des réductions de consommation d'énergie fossile ; remplacement de la chaudière fioul par de l'énergie renouvelable : chaudière bois.

#### **Modalités de mise en œuvre :**

Echanges sur le projet avec les élus, les enseignants, les associations utilisatrices des bâtiments

#### **Public bénéficiaire :**

Les usagers des équipements municipaux, commune, les associations locales, les familles,  
Les élèves de l'école publique des 3 pommiers et le personnel communal affecté à l'école.

**Moyens humains et matériels:**

Ingénierie par le CEP et la mairie

Suivi administratif par la mairie de Peumerit

**Présentation financière : Tranche 1**

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - COMMUNE DE PEUMERIT			
<b>OPÉRATION :</b>		Rénovation énergétique des bâtiments communaux	
DÉPENSES		RECETTES	
DÉPENSES ÉLIGIBLES		DEMANDES DE SUBVENTIONS	
	Montant HT		Montant sollicité
<b>Travaux</b>		DETR 2022 (Attribué)	80 527 €
Isolation ITI périphérique, combles, nouveaux plancher isolé + changement des menuiseries extérieures + étanchéité à l'air améliorée + création d'un système de ventilation double flux	520 000.00 €	DSIL 2024 (Sollicité)	150 000.00 €
		Fonds verts 2024 (Sollicité)	90 000.00 €
<b>Matériel et équipements</b>		Bien vivre partout en Bretagne 2023 (Sollicité)	90 000.00 €
Chaudière bois granule	20 000.00 €	Plan bois énergie - Région Bretagne (Sollicité)	21 000.00 €
		<b>TOTAL DEMANDES DE SUBVENTIONS</b>	<b>431 527.00 €</b>
		<b>Autres financements</b>	
		Autofinancement	108 473.00 €
		<b>Total autres financements</b>	<b>108 473.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>540 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>540 000.00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A L'UNANIMITE**

**Sollicite la subvention de 150 000€ au titre de la DSIL 2024 pour la rénovation  
énergétique bâtiments communaux**

### **3. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :**

---

M. Jean-Louis Caradec, Maire, présente le projet de Modification des statuts de la CCHPB Communauté des Communes du Haut Pays Bigouden) sur les compétences Jeunesse et Culture :

#### **3.1 Sur la compétence culturelle par les actions suivantes :**

**La mise en place d'une politique communautaire de développement culturel en partenariat avec les communes, les acteurs culturels et les institutions et en complémentarité avec le développement des autres politiques publiques :**

- Par le soutien aux actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle ;
- Par le soutien aux associations culturelles ayant une activité mobilisant la population au-delà des périmètres communaux et s'inscrivant dans la politique de développement culturel de la communauté de communes ;
- Par le soutien à la création, à la diffusion et à la promotion d'actions et d'événements culturels d'envergure communautaire renforçant la dynamique du territoire ;
- Par le soutien et le développement d'actions de promotion et de valorisation des patrimoines et de la culture et de la langue bretonnes.

**Le développement de la coordination culturelle intercommunale :**

- Par le soutien, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs culturels ;
- Par le développement d'outils communs ;
- Par l'organisation et la coordination d'événements culturels de dimension supra-communale ;
- Par le développement d'actions visant à assurer la mise en œuvre des droits culturels des habitants.

**Le développement de l'offre de services en lecture publique en complément des services proposés par les bibliothèques et médiathèques relevant de la compétence communale :**

- Par la mise en place d'actions visant à renforcer l'accès des habitants à l'ensemble des services et équipements du territoire, les mutualisations et la mise en réseau ;
- Par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques et des bibliothèques du territoire ;
- Par le développement et la gestion d'outils communs. »

#### **3.2 Sur la compétence jeunesse et familles :**

**Il est proposé d'apporter les modifications suivantes, en proposant la rédaction d'un sous paragraphe complémentaire au titre de ses compétences « Action sociale d'intérêt communautaire » avant les mentions des actions menées par l'intermédiaire du CIAS.**

**« En faveur des jeunes et des familles :**

**La mise en place d'une politique jeunesse à l'échelle communautaire :**

- Par la gestion et l'animation d'une structure information jeunesse ;
- Par la coordination et l'animation d'actions en faveur des jeunes ;
- Par le soutien d'associations œuvrant pour l'animation jeunesse et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- Par le soutien d'initiatives jeunes ».

**Le soutien, la coordination et l'animation d'actions de soutien à la parentalité. »**

Le paragraphe 3°) actuel des compétences facultatives **doit ainsi être supprimé**

Il est actuellement rédigé ainsi :

*« En faveur des jeunes, le financement d'actions d'animation et d'insertion professionnelle confiées à des associations locales ou de pays en direction des adolescents et des jeunes adultes »,*

### **3.3 Refonte des statuts :**

Il convient de proposer, en parallèle de ces modifications, la suppression de la mention « compétences optionnelles » qui n'existe plus dans la loi mais aussi de déplacer certaines compétences comme les compétences « eau » et « assainissement » dans le chapitre des compétences obligatoires. Il convient également de réorganiser l'ordre des compétences afin de respecter celui prévu dans la loi.

Sur proposition du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

- Approuve les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus
- Autorise le maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

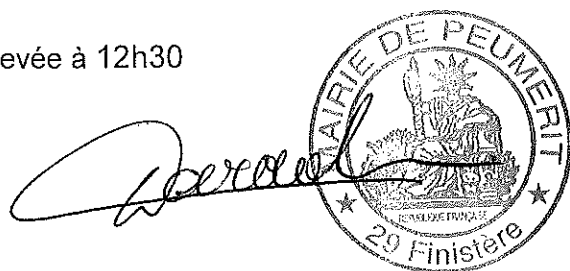
## **4. QUESTIONS DIVERSES :**

### **4.1 : Lecture du courrier des résidents du hameau de Kerdéac'h :**

M. Jean-Louis Caradec, Maire, donne lecture du courrier des résidents du hameau de Kerdéac'h reçu en mairie le 4 avril 2024 et sollicitant des aménagements de sécurité et de circulation aux abords du hameau de Kerdéac'h traversé par la RD 57.

Les élus soutiennent les demandes des riverains qu'ils transmettront au Conseil Départemental du Finistère, compétent en voirie sur ce tronçon, afin de rechercher une solution technique améliorant la sécurité des personnes et des biens à cet endroit.

La séance est levée à 12h30



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Caradec', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PEUMERIT' at the top and '29 Finistère' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tree and a building.